



## BULLETIN SPÉCIAL N°7

### COVID-19

Informations pratiques mises à jour au 13 Mai 2020

#### LE MOT DU MAIRE

La première phase du déconfinement a débutée le 11 mai. Mais il est toujours impératif de continuer à respecter l'application des gestes barrières afin de lutter contre la propagation du virus.

Chacune et chacun d'entre nous doit rigoureusement appliquées ces mesures. Depuis lundi dernier, les commerces, entre autres, ont rouvert et doivent mettre en œuvre les gestes barrières en aménageant leur locaux (*limitation du nombre de clients, matérialisation et respect des distances minimales d'un mètre entre les personnes, mise à disposition de gel hydro alcoolique à l'entrée*).

Les agents communaux du service technique ont repris leur travail le 11 mai, en respectant la distanciation physique. Ils ont, dans un premier temps, œuvrer à la préparation et à l'organisation matérielle de l'école en vue de la réouverture de celle-ci. Suite aux intempéries des 11 et 12 mai, ils ont, également, travaillé à dégager, à minima, les voiries de l'ancienne RD118 et du chemin de la déballe obstruées par les arbres s'étant abattus. Ils ont, aussi, commencé à s'occuper des espaces à désherber.

Suite aux exigences des recommandations gouvernementales, l'école de Preixan rouvrira ses portes, afin d'accueillir au maximum 14 élèves, le jeudi 14 mai et accueillera, en priorité, les écoliers des niveaux charnières (Grande Section et Cours Préparatoire) et les écoliers prioritaires (enfants de personnel soignants/forces de l'ordre et de secours, enfants atteints d'un handicap et enfants décrocheurs).

Un protocole sanitaire de fonctionnement a été établi par la Directrice du RPI et les enseignantes et un protocole sanitaire posant les mesures techniques de nettoyage et organisationnelles de fonctionnement mises en place a été formalisé par la mairie. Ces protocoles permettront de garantir la sécurité sanitaire des élèves, des enseignantes et des personnels communaux intervenant sur l'école. Afin de limiter les flux entre les écoles du RPI, la restauration et le transport scolaires ne fonctionnent pas jusqu'à nouvel ordre.

Le secrétariat de mairie restera fermé au public jusqu'au 2 juin prochain. Les contacts téléphoniques seront privilégiés. Les visites en mairie ne pourront se faire qu'après prise de rendez-vous par téléphone au 04.68.26.80.55.

L'Agence Postale Communale rouvrira ses portes le vendredi 15 mai aux horaires habituels.

La livraison des masques en tissu commandés auprès de la Région Occitanie est toujours en attente. Dès réception, en mairie, la distribution pourra s'effectuer après communication des modalités de la part des élus-es aux administrés.

Les rassemblements sont autorisés depuis le 11 mai mais limités à 10 personnes maximum, chacune devant disposée d'un espace personnel d'au moins 4 mètres carrés. Les activités sportives sont interdites dans les espaces publics intérieur. Les sports collectifs et de combat sont interdits à l'intérieur comme à l'extérieur. Ainsi, les salles communales restent fermées au moins jusqu'au 2 juin.

Le Conseil Municipal, élu au complet lors du premier tour des élections du 15 mars 2020, devrait, au vu des annonces faites par le Premier Ministre le 12 mai, pouvoir s'installer et procéder à l'élection du Maire et des Adjointes entre le 23 mai et le 28 mai. Dès la parution au journal officiel du décret fixant la date de prise de fonctions des conseillers municipaux, une date sera arrêtée pour notre municipalité.

Le déconfinement s'opère progressivement et reste réversible.

Alors restons vigilants et, afin de préserver le bénéfice du confinement, continuons à respecter les gestes barrières !

Sincèrement.

Patricia Dhumez.

#### INTEMPÉRIES DES 11 ET 12 MAI 2020

Les intempéries de ces derniers jours ont causé des dégâts sur certains terrains arborés privés de notre village. Comme dit ci-dessus, des arbres sont tombés sur l'ancienne RD 118, obligeant la fermeture de la route à tous les véhicules pendant plus d'une nuit. Les agents communaux ont dégagé la voirie afin de rétablir la circulation routière. Il est rappelé à chaque propriétaire son obligation d'entretenir ses terrains et leurs plantations qui ne doivent pas surplomber ou obstruer le domaine public. Les propriétaires en question seront avertis et il leur sera demandé de débroussailler leurs parcelles boisées pour la sécurité de tous (feux, glissement de terrain,...).

### **ENEDIS : mardi 26 mai 2020, coupures d'électricité pour travaux sur le réseau électrique**

Des coupures d'électricité sont programmées le mardi 26 mai, de 9h à 11h, sur différents lieux de la commune :

- 7, 27 B, rue de l'Église
- 3 au 9, rue de la Mairie
- 2, 2B, 3, rue du Grand Tour
- 1, 4 au 8, 5 au 9, 10, 12, 13, 17, rue du Moulin
- 1, 2, 4, 5, 9, 6 au 10, 11 au 13, 12, 16 au 18, allée de Preixan
- 5, Chemin de la Déballade
- 1 au 5, 2, 2B, 4, 7, 8, 10, chemin des Olivettes
- 1, 5, 2 au 6, 11B, 14 au 16, 18, allée du Faubourg,
- 1, 2 au 6, 3B, 3Q, Chemin des Piboules
- Saint Cristol
- 1, 3 au 7, 11, impasse des Bruyères

### **LA RÉGIE DES TRANSPORTS DE CARCASSONNE AGGLO VOUS COMMUNIQUE :**

Depuis le 11 Mai 2020, le fonctionnement des réseaux urbains et non-urbain de Carcassonne Agglo a évolué.

⇒ La tarification sera à nouveau effective à compter du 18 Mai 2020. Privilégiez l'achat de vos titres de transport directement sur l'application mobile RTCA ou sur la Boutique en Ligne.

#### **Concernant le réseau Non-Urbain :**

⇒ Depuis le 11 Mai, le réseau Non-Urbain circule selon les horaires de la période "Vacances Scolaires". À compter du 18 Mai, il circulera selon les horaires de la période "Scolaire".

**Ensemble, luttons contre la propagation du virus :  
respectons les gestes barrières et la distanciation sociale.**

Afin de respecter au mieux les mesures d'hygiène, les véhicules sont désinfectés tous les jours.

Le port du masque est obligatoire dans les transports en commun et fortement conseillé au sein de l'agence commerciale afin de lutter contre la propagation du virus.

L'agence commerciale fonctionnera selon ses horaires classiques :

⇒ Du lundi au vendredi, de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30. L'accueil physique y sera possible dans la limite de 5 personnes en simultanée.

### **COVALDEM11 : jusqu'au 16 mai, horaires d'ouverture des déchèteries de :**

- CARCASSONNE SALVAZA : Jeudi et vendredi : 9h-12h et 14h-17h - Samedi : 9h-12h et 14h-18h.
- CARCASSONNE LA FAJEOLLE : Jeudi et vendredi : 9h-12h et 14h-17h - Samedi 9h-12h et 14h-18h.
- ARZENS : Jeudi et vendredi : 9h-12h et 14h-17h - Samedi : 9h-12h et 14h-18h.
- LEUC : Vendredi : 9h-12h et 14h-17h.

Les conditions d'accès sont toujours définies de manière à faire respecter les mesures de distanciation sociale et les gestes barrières :

- 2 agents seront mobilisés par déchèterie
- 3 usagers seront acceptés par passage
- Les usagers devront déposer seuls leurs déchets dans les bennes : les agents ne pourront pas les aider.

La plupart des déchèteries seront accompagnées d'agent assermenté pour gérer le flux et le stationnement des véhicules sur les voies publiques devant les déchèteries.

### **LA POSTE : la distribution du courrier repasse à 6 jours par semaine**

De façon progressive, la factrice passera 6 jours par semaine, du lundi au samedi, pour distribuer les colis, les lettres recommandées et prioritaires, la presse quotidienne, et assurer les services de proximité.

La distribution des autres courriers sera assurée 5 jours par semaine (lettres vertes, courrier de gestion, courrier publicitaire, ...).

La collecte de la boîte aux lettres par la factrice sera de nouveau effectuée sur 6 jours, du lundi au samedi.

En raison de la crise sanitaire, LA POSTE propose à ses clients la réalisation de différentes opérations postales courantes et opérations bancaires du quotidien via les sites suivants : [laposte.fr](https://laposte.fr) et [labanquepostale.fr](https://labanquepostale.fr)

Pour les particuliers, concernant des questions relatives aux courrier et colis, appeler le **3631**, et pour toutes opérations relevant de La Banque Postale, appeler le **3639**.